

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1156<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 6 juin 2023, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par vidéoconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M<sup>me</sup> Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M<sup>me</sup> Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : M. Simon De Denus, M<sup>me</sup> Nathalie Fernando, M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, M<sup>me</sup> Paula Negron-Poblete, M. David Francoz, M. Carl-Ardy Dubois ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Sophie Parent, M. Jesús Vázquez-Abad, M. David Lewis, M<sup>me</sup> Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M<sup>me</sup> Isabelle Daoust, M. Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : M<sup>me</sup> Audréanne Matte-Landry, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais, . Alexis Cyr ; les observatrices, les observateurs : M<sup>me</sup> Annik Gélinau, M<sup>me</sup> Pierrette Gaudreau, M<sup>me</sup> Michèle Glémaud

Invitations : pour la délibération CE-1156-5, du VRAEE : M. Bruno Clerk, conseiller aux études de premier cycle ; pour la délibération CE-1156-6.1 : M. Clément Arsenault, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, et vice-recteur associé sortant aux ESP ; pour la délibération CE-1156-6.2 : M. David Grondin, professeur titulaire au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences ; pour la délibération CE-1156-6.3 : M<sup>me</sup> Sophie Lussier, chargée de cours, conseillère aux programmes d'études à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences ; pour la délibération CE-1156-6.4 : M. Ugo Dionne, professeur agrégé au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences ; pour la délibération CE-1156-6.5 : M. Juan Carlos Godenzzi, professeur titulaire, responsable des études supérieures en études hispaniques au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences ; pour la délibération CE-1156-6.6 : M. Luc Stafford, vice-recteur adjoint à la recherche, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences ; pour la délibération CE-1156-6.7 : M<sup>me</sup> Hélène Lebel, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences ; pour la délibération CE-1156-7.1 : M. Pierre Michaud, vice-doyen aux cycles supérieurs et à la recherche de la Faculté de musique

ABSENCES : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : M. Patrick Cossette, M. Frédéric Bouchard, M<sup>me</sup> France Houle, M. Michel Carrier, M<sup>me</sup> Ahlem Ammar, M. Michel Janosz, M<sup>me</sup> Julie-Andrée Marinier ; les représentants de l'École Polytechnique Montréal : M<sup>me</sup> Delphine Périé-Curnier, M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Josée Dubois ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M<sup>me</sup> Bérengère Houzé ; les membres diplômés : M. Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : M. Jean-Paul Loyer, M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M<sup>me</sup> Danielle Salvail

---

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres d'office : David Francoz, doyen, Faculté de médecine vétérinaire ; Paula Negron-Poblete, doyenne par intérim, Faculté de l'aménagement ; Julie-Andrée Marinier, directrice par intérim, École d'optométrie. Le mandat de Sophie Parent comme membre du personnel enseignant nommée par l'Assemblée universitaire a été renouvelé. Josée Dubois, qui siégeait à la Commission à titre de membre du personnel enseignant nommée par l'Assemblée universitaire, a terminé son mandat.

#### CE-1156-1 ORDRE DU JOUR

Les membres sont informés qu'en raison de la teneur du sujet inscrit au point 5 et de la planification des présentations par des invités, un ordre de présentation des points a été établi comme suit :

- les points 1 à 4 seront traités au début de la séance, dans cet ordre,
- les points 6.2 à 6.7, suivis du point 7.1, seront traités dans cet ordre, immédiatement après le point 4,
- le point 6.1 sera traité par la suite,
- le point suivant sera le point 5,

- par la suite, l'étude des points de l'ordre du jour sera poursuivie à partir du point 8 (points 8 à 12).

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1155<sup>e</sup> séance tenue le 16 mai 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Règlements pédagogiques – absence à une évaluation
  - Proposition de modification à l'article 9.9 du Règlement des études de premier cycle, et aux articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
    - Proposition de modification
  - 6.2 Faculté des arts et des sciences – Direction
    - Modification aux programmes de Maîtrise (2-072-1-0) et de DESS (2-072-1-1), et au Microprogramme de deuxième cycle (2-072-6-0) en études internationales
  - 6.3 Faculté des arts et des sciences – École de criminologie
    - Modification au programme de Maîtrise en criminologie (2-065-1-0)
    - Modification au programme de D.E.S.S en sécurité intérieure (2-065-1-2)
    - Modification au programme de D.E.S.S (2-065-1-3) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-065-6-3) en justice et victimes
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique (2-065-6-0)
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique (2-065-6-2)
  - 6.4 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française
    - Modification au programme de Doctorat en littératures de langue française (3-145-1-5) : création d'une option Humanités numériques
  - 6.5 Faculté des arts et des sciences – Département de littératures et de langues du monde
    - Modification au programme de Maîtrise en études hispaniques (2-105-1-0)
  - 6.6 Faculté des arts et des sciences – Département de physique
    - Modification au programme de Maîtrise en physique (2-200-1-0) : création d'une option Physique des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire
  - 6.7 Faculté des arts et des sciences – Département de chimie
    - Modification au programme de Maîtrise en chimie (2-060-1-0) : création d'une option Chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1 Faculté de musique
    - Modification au programme de Baccalauréat en musique – composition (1-610-1-0) [réactivation ; fusion des programmes 1-610-1-3 et 1-610-1-4, abolis]
    - Abolition du programme de Baccalauréat en musique – écriture (1-620-1-1)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes – Plans d'action facultaires
  - 8.1 Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études médiévales
  - 8.2 Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Mineure en études québécoises
9. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance régulière
12. Clôture de la séance

CE-1156-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1155<sup>e</sup> SÉANCE DU 16 MAI 2023

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1155<sup>e</sup> séance tenue le 16 mai 2023, tel que présenté.

CE-1156-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL  
2023-A0033-1156-052

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1155<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, présente le document 2023-A0033-1156-052, sur une version mise à jour de la liste des ressources concernant l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle générative.

Relativement à la délibération CE-1155-4.3, sur le système CHAL (Création Horaires et Assignation Locaux), des précisions sont apportées sur la possibilité, dans la programmation des horaires, de permettre une période de battement pour les déplacements entre les cours, et sur le fait que les plages horaires sont disponibles pour les trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024.

CE-1156-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, donne la parole à la registraire, Mme Annik Gélinau, et à la directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, Mme Michelle Glémaud, pour la présentation du document 2023-A0033-1156-053, sur les données du Bureau du registraire pour l'année 2022-2023, relativement aux admissions, inscriptions et étudiants internationaux. Des précisions sont apportées sur les enjeux identifiés et sur les mesures et suivis envisagés en regard de la diminution des résultats d'admission et d'inscription.

En réponse à une question sur le système CHAL (Création Horaires et Assignation Locaux), relativement à des problèmes rencontrés dans certaines facultés, les précisions suivantes sont apportées. Afin de corriger des erreurs observées, l'ouverture des paliers pour l'inscription au trimestre d'hiver 2024 a été retardée ; il sera possible de programmer les horaires au cours de l'été. Pour les inscriptions de l'automne 2023, un suivi a été effectué auprès des facultés ayant rencontré des problèmes ou lacunes, et des correctifs ont été apportés. L'information en soutien aux unités a été diffusée, et le sera également à l'automne, en collaboration avec le Bureau des communications et des relations publiques. Des stratégies de communication ont également été mises en place pour l'inscription aux horaires des nouveaux étudiants. Sur la coordination des horaires des chargées et des chargés de cours, un suivi est assuré. On prend note de modalités à préciser dans les communications relatives à l'utilisation du système (entrée correcte des données, identification des données d'information à entrer, etc.).

CE-1156-5 Règlements pédagogiques – absence à une évaluation  
- Proposition de modification à l'article 9.9 du Règlement des études de premier cycle, et aux articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales  
2023-A0033-1156-047, 2023-A0033-1156-048

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, présente ce point. Elle rappelle que, dans le contexte de la pandémie, la Commission des études a procédé à l'adoption ponctuelle, au cours des onze derniers trimestres, de modalités d'accommodement aux règlements pédagogiques en regard de l'absence à une évaluation (levée de l'obligation de produire une pièce justificative). Ayant été envisagé de définir une modalité plus pérenne, un comité de réflexion a été mis en place (composé, entre autres, de représentantes et de représentants de facultés, du Bureau du registraire, d'étudiantes et d'étudiants) ; dans ce cadre, des consultations ont été tenues après des vice-décanats aux études et auprès des

secrétaires de faculté ; également, on a pris connaissance de la documentation sur les pratiques d'autres universités en cette matière. Au terme de ces démarches, une proposition de modification aux règlements a été définie, balisant certaines modalités permettant une absence à une évaluation sans l'obligation de présenter des pièces justificatives pour une fréquence d'une fois par trimestre, pour une absence d'une durée de trois jours ou moins, et par l'utilisation du formulaire approprié.

La proposition de modification porte sur l'article 9.9 du Règlement des études de premier cycle, et sur les articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales, et est consignée au document 2023-A0033-1156-047, auquel reporte la présentation. La Commission prend connaissance de la proposition.

La présentation de la proposition de modification est accompagnée d'un document compilant des données sur les absences aux évaluations, préparé par le Bureau du registraire (document 2023-A0033-1156-048), et d'un tableau sur la variation des demandes totales et des demandes approuvées par trimestre, pour les trimestres d'automne 2021, d'été 2022 et d'hiver 2023 (document 2023-A0033-1156-048.1). La registraire, Mme Annik Gélinau, présente ces deux derniers documents. Notamment, des données portent sur le nombre de demandes, sur les demandes acceptées et refusées, et sur les motifs d'absence, ainsi que sur la variation du nombre et de la fréquence des demandes au cours des trimestres concernés.

La Commission discute de la proposition, et prend note des éléments suivants. Une préoccupation d'équité se pose en regard de la possibilité d'un usage abusif de la mesure définie ; de telles situations se posaient déjà ; l'usage du formulaire électronique ainsi que la mise en place d'outils de suivi permettront de déceler ces situations. L'ajout de la mesure proposée se pose en regard de l'évolution des contextes et des problématiques (situation sanitaire ; conciliation études-famille ; santé physique et mentale) ; la mise en place de la mesure prévoit donc l'utilisation d'outils d'intervention et de soutien, par exemple, dans le cas de situations récurrentes, ainsi que des outils pour documenter ces suivis. Dans cette perspective, il importera de prévoir les démarches d'information et de communication à l'intérieur des unités, afin de s'assurer que celles-ci puissent disposer de l'information adéquate pour le traitement de ces demandes et afin de les référer aux responsables concernés ou à l'autorité compétente. La mesure proposée concerne l'évaluation continue dans le cadre d'un cours, et n'a pas considéré le contexte de stage. Pour la nouvelle modalité, le formulaire électronique actuel demeure en vigueur, et sera ajusté. Un suivi sur la mise en place de la nouvelle modalité sera effectué à la Commission des études (formulaire ; formations ; suivi des demandes ; etc.).

Après discussion, la Commission convient de l'adoption de la proposition de modification aux règlements pédagogiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux règlements pédagogiques (modalités relatives à une absence à une évaluation) : article 9.9 du Règlement des études de premier cycle, et articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales, conformément au document 2023-A0033-1156-047.

#### CE-1156-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et présidente de la Sous-Commission des études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit M. Clément Arsenault, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, et vice-recteur associé sortant aux ESP.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.2 à 6.7. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté : M. David Grondin, professeur titulaire au Département de communication

(point 6.2) ; M<sup>me</sup> Sophie Lussier, chargée de cours, conseillère aux programmes d'études à l'École de criminologie (point 6.3) ; M. Ugo Dionne, professeur agrégé au Département des littératures de langue française (point 6.4) ; M Juan Carlos Godenzzi, professeur titulaire, responsable des études supérieures en études hispaniques au Département de littératures et de langues du monde (point 6.5) ; M. Luc Stafford, vice-recteur adjoint à la recherche, professeur titulaire au Département de physique (point 6.6) ; M<sup>me</sup> Hélène Lebel, professeure titulaire au Département de chimie (point 6.7).

CE-1156-6.1 Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

- Proposition de modification

2023-A0033-1156-044

La proposition de modification au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales porte sur des éléments de clarification et d'harmonisation de certains processus et modalités, dont : les modalités des stages dans un programme de maîtrise (articles 1.5, 1.18, 1.24, 35, 72, 76D) ; la définition des programmes gigognes (article 1.22) ; la reformulation des exigences linguistiques (article 10) ; les modalités d'évaluation et de révision de l'évaluation (articles 24, 25, 25A à C, 26, 41) ; l'ajout des programmes d'actualisation et de qualification à la liste des programmes courts (article 53D).

Une question portant sur le nombre minimal d'évaluations que doit comporter un cours, il est précisé que le règlement pédagogique ne détermine pas un nombre minimal d'évaluations ; certaines balises ou pratiques départementales ou facultaires peuvent être appliquées. On observe que l'article 24 mentionne que le cours peut comporter une ou plusieurs évaluations, et qu'une certaine latitude est donnée. À savoir s'il y aurait lieu de déterminer certaines balises ou un guide de bonnes pratiques, on mentionne que de tels éléments peuvent être pris en compte dans le plan cadre du cours. Par ailleurs, des variations peuvent être observées d'un plan cadre à un autre. Prenant compte de ces préoccupations, la présidente suggère de discuter de cette question à une autre table que la Commission (par exemple, la table des vice-décanats aux études), au cours de la prochaine année.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales, conformément au document 2023-A0033-1156-044.

CE-1156-6.2 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Modification aux programmes de Maîtrise (2-072-1-0) et de DESS (2-072-1-1), et au Microprogramme de deuxième cycle (2-072-6-0) en études internationales

2023-A0033-1156-036, 2023-A0033-1156-037, 2023-A0033-1156-038

La modification au programme de Maîtrise en études internationales donne suite à la démarche d'évaluation périodique du programme. En regard des problèmes identifiés, les ajustements proposés portent sur une simplification de la structure du programme, tout en assurant son caractère interdisciplinaire (par la création de seize nouveaux cours de sigle INT), et sur un allègement des modalités de la gestion du programme. Le nombre de crédits attribués au travail dirigé et au stage sera bonifié, et la structure du programme ne comportera plus d'options. Cette modalité, ainsi que l'ajout de nouveaux cours disciplinaires et la mise à jour des cours à option, permettra une meilleure accessibilité aux cours. Un nouveau bloc de cours (70B) regroupera les cours de concentration (correspondant aux thématiques des anciennes options). Des ajustements sont apportés aux conditions d'admission. Les modifications au programme de DESS et au Microprogramme de deuxième cycle sont apportées en cohérence de la modification au programme de Maîtrise. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1156-036, 2023-A0033-1156-037 et 2023-A0033-1156-038.

Des félicitations sont présentées quant à la prise en compte des recommandations issues du processus d'évaluation périodique, et quant à l'amélioration que la modification apportera à la structure et au cheminement dans le programme. On souligne le travail important réalisé par les équipes concernées de la Faculté des arts et des sciences.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités du nouveau cours obligatoire INT 6170 (permettant une mise à niveau pour les étudiantes et les étudiants, provenant de disciplines variées, et visant l'apprentissage du travail en contexte intersectoriel), et sur les modalités d'évaluation des travaux d'équipes réalisés dans le cadre de séminaires

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise (2-072-1-0) et de DESS (2-072-1-1), et au Microprogramme de deuxième cycle (2-072-6-0) en études internationales, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément aux documents 2023-A0033-1156-036, 2023-A0033-1156-037 et 2023-A0033-1156-038.

- CE-1156-6.3 Faculté des arts et des sciences – École de criminologie
- Modification au programme de Maîtrise en criminologie (2-065-1-0)
  - Modification au programme de D.E.S.S en sécurité intérieure (2-065-1-2)
  - Modification au programme de D.E.S.S (2-065-1-3) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-065-6-3) en justice et victimes
  - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique (2-065-6-0)
  - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique (2-065-6-2)
- 
- 2023-A0033-1156-039

La modification aux programmes de deuxième cycle de l'École de criminologie propose des ajustements aux structures, aux cours et aux dispositions réglementaires, dans une démarche d'harmonisation des différents programmes (pouvant faciliter le transfert de l'un à l'autre des programmes), en lien avec la bonification de l'offre de cours pour l'ensemble des programmes, concrétisée par la création de six nouveaux cours de sigle CRI, lesquels seront intégrés à la structure des programmes. Des modalités viennent faciliter la compréhension des activités de stage et la préparation des rapports de stage. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1156-039.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'école de criminologie de la Faculté des sciences :

- la modification au programme de Maîtrise en criminologie (2-065-1-0),
- la modification au programme de D.E.S.S en sécurité intérieure (2 065 1-2),
- la modification au programme de D.E.S.S (2-065-1-3) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-065-6-3) en justice et victimes,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique (2 065 6 0),

conformément au document 2023-A0033-1156-039.

- CE-1156-6.4 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française
- Modification au programme de Doctorat en littératures de langue française (3-145-1-5) : création d'une option Humanités numériques
- 
- 2023-A0033-1156-040

La modification au programme de Doctorat en littératures de langue française porte principalement sur la création d'une nouvelle option en Humanités numériques, laquelle proposera des contenus de formation liés à la réflexion sur les méthodes et sur les nouveaux objets littéraires et textuels francophones engendrés par le numérique, associés à la création de nouveaux outils ou à l'adaptation d'outils existants. La structure de la nouvelle option (segment 72, blocs 72A à 72D) comportera 78 crédits

de cours obligatoires (dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), et de 0 à 6 crédits de cours à option. L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1156-040.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en littératures de langue française (3-145-1-5) : création d'une option Humanités numériques, au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1156-040.

CE-1156-6.5 Faculté des arts et des sciences – Département de littératures et de langues du monde  
- Modification au programme de Maîtrise en études hispaniques (2-105-1-0)  
2023-A0033-1156-041

La modification au programme de Maîtrise en études hispaniques propose principalement la mise à jour du répertoire de cours (remplacement de cours provenant de la Faculté des sciences de l'éducation [retrait de cours abolis et ajout des nouveaux cours créés] dans le segment 71 ; ajout de cours dans les blocs à option 70B et 71B) ; les modifications afférentes sont apportées à la structure du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en études hispaniques (2-105-1-0), au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1156-041.

CE-1156-6.6 Faculté des arts et des sciences – Département de physique  
- Modification au programme de Maîtrise en physique (2-200-1-0) : création d'une option Physique des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire  
2023-A0033-1156-042

La modification au programme de Maîtrise en physique porte sur la création d'une nouvelle option : Physique des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire (segment 74, blocs 74A à 74C), laquelle comportera 39 crédits de cours obligatoires (dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), et 6 crédits de cours à option. Une option correspondante sera créée dans le programme de Maîtrise en chimie, en vue de l'établissement d'une formation en double diplomation entre le Département de physique et le Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, et le département de chimie de l'Université Toulouse III – Paul-Sabatier (France). La nouvelle option permettra d'offrir une solide formation assurant l'acquisition de bases théoriques et expérimentales sur les surfaces et les interfaces, à l'intérieur d'un parcours de formation s'inscrivant dans une perspective écoresponsable, favorisant le développement de savoirs et de savoir-faire en écoconception de matériaux et de procédés innovants. Trois nouveaux cours de sigle PHY sont créés pour la nouvelle option. L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1156-042.

L'établissement de l'option proposée présente un intérêt pour les deux départements concernés, par le développement d'un champ de recherche et de formation se situant à la frontière de ces deux disciplines, et favorisant des partenariats constructifs, notamment, par la présence d'un grand nombre d'expertises dans ce domaine à l'Université.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les contenus et modalités des cours du bloc 70B et des cours associés à des mémoires (différenciés selon le volet de spécialisation suivi et selon les cours accompagnant la préparation du mémoire et de la recherche), et sur le cours de rédaction scientifique (on réfère à des cours d'anglais pouvant être appliqués aux différentes disciplines concernées ; d'autres cours que ceux indiqués peuvent être suivis en équivalences).

La Commission félicite la Faculté pour la qualité et l'intérêt de la formule proposée par ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en physique (2-200-1-0) : création d'une option Physique des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire, au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1156-042.

CE-1156-6.7 Faculté des arts et des sciences – Département de chimie  
- Modification au programme de Maîtrise en chimie (2-060-1-0) : création d'une option Chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire  
2023-A0033-1156-043

La modification au programme de Maîtrise en chimie porte sur la création d'une nouvelle option : Chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire (segment 72, blocs 72A à 72C), laquelle comportera 39 crédits de cours obligatoires (dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), et 6 crédits de cours à option. Une option correspondante sera créée dans le programme de Maîtrise en physique, en vue de l'établissement d'une formation en double diplomation entre le Département de physique et le Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, et le département de chimie de l'Université Toulouse III – Paul-Sabatier (France). La nouvelle option permettra d'offrir une solide formation assurant l'acquisition de bases théoriques et expérimentales sur les surfaces et les interfaces, à l'intérieur d'un parcours de formation s'inscrivant dans une perspective écoresponsable, favorisant le développement de savoirs et de savoir-faire en écoconception de matériaux et de procédés innovants. Six nouveaux cours de sigle CHM sont créés pour la nouvelle option. L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reportée au document 2023-A0033-1156-043. Une modification complémentaire est également proposée, par l'abolition du cheminement de la maîtrise sans mémoire dans le programme (ce cheminement était peu suivi, et la formation qui le composait peut dorénavant être suivie dans le cadre de deux programmes de DESS récemment établis).

La Commission félicite la Faculté pour la qualité et l'intérêt de la formule proposée par ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en chimie (2-060-1-0) : création d'une option Chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces – cheminement international, avec mémoire, au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1156-043.

## CE-1156-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue et président de la Sous-commission du premier cycle, M. Juan J. Michel Torres, fait une présentation générale du projet inscrit au point 7.1.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Nathalie Fernando, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, M. Pierre Michaud, vice-doyen aux cycles supérieurs et à la recherche.

### CE-1156-7.1 Faculté de musique

- Modification au programme de Baccalauréat en musique – composition (1-610-1-0) [réactivation ; fusion des programmes 1-610-1-3 et 1-610-1-4, abolis]
  - Abolition du programme de Baccalauréat en musique – écriture (1-620-1-1)
- 
- 2023-A0033-1156-045, 045.1, 2023-A0033-1156-046

La modification au programme de Baccalauréat en musique – composition s'inscrit dans une démarche de refonte de l'offre de programmes de premier cycle en composition, au sujet de laquelle une réflexion a été amorcée à la suite du processus d'autoévaluation des programmes, commencé en 2019. La formation en composition et écriture se déclinant sous plusieurs programmes différents, l'offre apparaît trop vaste, rendant difficile, au moment de la demande d'admission, la distinction entre les différentes démarcations disciplinaires des programmes de composition (composition mixte, instrumentale, musiques numériques, etc.) ; de plus, il a été observé que le parcours dans l'un ou l'autre de ces programmes donnait rarement lieu à la poursuite des études aux cycles supérieurs en composition et écriture. Il apparaît donc indiqué de rationaliser et de simplifier l'offre de programmes en composition et écriture, notamment, en tenant compte de l'expertise professorale de la Faculté (reconnue pour ses programmes en écriture et composition et en musiques numériques, ainsi qu'en composition pour l'écran [cycles supérieurs]), et en l'adaptant à la démocratisation des technologies, désormais intégrées à la pratique de l'écriture et de la composition musicales, et aux pratiques musicales actuelles et évolutives. La restructuration proposée comporte ainsi la réactivation du programme 1-610-1-0 de Baccalauréat en musique – composition, et la modification à sa structure et à ses contenus, à partir de la fusion des programmes de Baccalauréat en musique – composition instrumentale (1-610-1-3) et de Baccalauréat en musique – composition mixte (1-610-1-4), lesquels seront abolis. Un troisième programme est aboli, soit le programme de Baccalauréat en musique – écriture (1-620-1-1), dont les contenus pertinents seront intégrés à la nouvelle version du programme de Baccalauréat en musique – composition. La structure du programme refondu comporte 90 crédits, répartis selon 63 crédits de cours obligatoires et 27 crédits de cours à option, et présente une mise à jour et un réaménagement des contenus de formation et des thématiques des blocs de cours (75B- Formation auditive ; 75C- Composition ; 75D- Histoire ; 75E- Théorie, écriture et analyse ; 75F- Électroacoustique, informatique musicale ; 75G- Ateliers professionnels ; 75H- Pratiques musicales), selon une structure plus allégée et répondant aux transformations de la discipline de la composition musicale pour les années à venir. Un bloc de cours de composition instrumentale a été ajouté (bloc 75E) ; suivi à la troisième année du programme, ce bloc donnera la possibilité de suivre des cours de composition instrumentale, de composition mixte ou de composition pour l'écran. Huit nouveaux cours sont créés, de sigles MCT, MTE, MUS, sur des contenus en composition instrumentale, en composition pour l'écran, en orchestration, et incluant les cours MUS 3411–*Forum de composition 1* et MUS 342–*Forum de composition 2*, proposant la participation à une série de conférences en composition et création sonore, et la possibilité de participer à des activités offertes par la Faculté. L'implantation du programme modifié (réactivation), ainsi que l'abolition des trois programmes mentionnés, est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1156-045 et 2023-A0033-1156-046.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur la formule des cours de niveau 4000 de sigle MUS, définis pour des ateliers de 1 crédit, afin de les distinguer des cours de synthèse suivis à la fin de la formation, et permettant de réaliser des activités d'insertion professionnelle (activités avec musiciens invités ; simulation d'auditions ; etc.).

La Commission félicite la Faculté pour les qualités de cohérence et de synthèse présentées par le projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de musique :

- la modification au programme de Baccalauréat en musique – composition (1-610-1-0) [réactivation du programme ; fusion des programmes : Baccalauréat en musique – composition instrumentale (1-610-1-3) et Baccalauréat en musique – composition mixte (1-610-1-4), abolis], conformément au document 2023-A0033-1156-045,
- l'abolition du programme de Baccalauréat en musique – écriture (1-620-1-1), conformément au document 2023-A0033-1156-046.

CE-1156-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D'ACTION FACULTAIRES

CE-1156-8.1 Faculté des arts et des sciences  
- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études médiévales  
2023-A0033-1153-049, 2023-A0033-1153-049.1

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1156-8.2 Faculté des arts et des sciences  
- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Mineure en études québécoises  
2023-A0033-1153-050, 2023-A0033-1153-050.1

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1156-9 Comité des nominations de la Commission des études  
- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études  
2023-A0033-1156-051

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Michel Torres, président du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission, consignées au document 2023-A0033-1156-051, auquel reporte la présentation. La Commission est invitée à procéder aux nominations.

Relativement au document de présentation sur le rapport du Comité, on prend note qu'une rubrique sera ajoutée dans le tableau des candidatures reçues, afin d'y indiquer les raisons motivant la proposition de candidature lorsque de tels éléments d'information sont transmis au bulletin de proposition de candidature.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme, aux comités suivants :

À la Sous-commission du premier cycle :

- M<sup>me</sup> Audrey Claing (professeure titulaire au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine),
- M. David Lewis (chargé de cours à la Faculté des arts et des sciences),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

À la Sous-commission des études supérieures :

- M. Joseph-Omer Dyer (professeur agrégé à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine),
- M<sup>me</sup> Michèle Rivard (professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive, vice-doyenne, de l'École de santé publique),
- M. Guy Rousseau (professeur titulaire au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine),
- M. Nicolas Vermeys (professeur titulaire à la Faculté de droit),
- M<sup>me</sup> Ann Claude Simoneau (chargée de cours au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Christian Nadeau (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Au Conseil des études supérieures et postdoctorales :

- M<sup>me</sup> Véronique Dubé (professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières),
- M. François Meurens (professeur agrégé au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire),
- M<sup>me</sup> Marie-Ève Boisvert-Hamelin (professeure adjointe au Département de psychopédagogie et andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation),
- M<sup>me</sup> Johanne Collin (professeure titulaire à la Faculté de pharmacie),
- M<sup>me</sup> Sophie Parent (professeure titulaire à l'École de psychoéducation, vice-doyenne, de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Gordon Blennemann (professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences),
- M<sup>me</sup> Nathalie Labrecque (professeure titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- M<sup>me</sup> Katherine Cook (professeure agrégée au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences),
- M<sup>me</sup> Marie Achille (professeure agrégée au Département de psychologie, vice-doyenne, de la Faculté des arts et des sciences),
- M<sup>me</sup> Françoise Guay (chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027;

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

- M<sup>me</sup> Nathalie Loye (professeure titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation, vice-doyenne, de la Faculté des sciences de l'éducation),
- M<sup>me</sup> Anahí Alba De La Fuente (professeure agrégée au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Philippe Genequand (professeur titulaire au Département d'histoire de la

Faculté des arts et des sciences),

- M. Guy Rousseau (professeur titulaire au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine),
- M. David Lewis (chargé de cours à la Faculté des arts et des sciences),
- M<sup>me</sup> Mélissa Leboeuf (conseillère spécialisée en programmes d'études de la Faculté de l'éducation permanente),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027;

À la Sous-commission de la recherche :

- M<sup>me</sup> Marie Lordkipanidze (professeure agrégée, vice-doyenne, à la Faculté de pharmacie),
- M. Matthieu Riuz (professeur sous octroi adjoint au Département de nutrition de la Faculté de médecine),
- M<sup>me</sup> Caroline Daigle (chargée de cours au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Nicolas Stifani (coordonnateur principal en microscopie de la Faculté de médecine),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027.

CE-1156-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1156-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 19 septembre 2023, à 14 heures.

CE-1156-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 20.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité le 19 septembre 2023 – délibération CE-1157-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot